

**MOTION**  
**présentée par les représentants des enseignants**  
**du collège Robert Doisneau**

**C.A. du lundi 8 février 2010**

**Les représentants élus des personnels enseignants du collège Robert Doisneau dénoncent la DGH (dotation globale horaire) attribuée à l'établissement par l'Inspection Académique pour la préparation de la rentrée 2010.**

Le nombre d'heures postes ne suffit pas à couvrir les besoins des élèves du collège, tandis que le nombre d'HSA (heures supplémentaires à l'année) est, cette année encore, en augmentation. En 2009-2010 nous avons 629,9 HP et 33 HSA. Pour 2010-2011 nous recevons 601,5 HP et 56 HSA. Nous ne sommes pas satisfaits de cette dotation qui privilégie les HSA. La suppression d'une classe pour le niveau 6<sup>ème</sup>, dont la première conséquence sera des classes de 6<sup>ème</sup> à 27,4 élèves et des conditions de travail dégradées à la rentrée 2010, engendre une diminution de 28,4 HP dans la DGH alors que l'on nous attribue 23 HSA supplémentaires ! Nous ne pouvons pas absorber toutes ces HSA sans remettre en cause la qualité du service rendu aux élèves.

**Ces moyens insuffisants en heures postes impliquent donc des choix dans le travail de répartition de la DGH qui vont à l'encontre de nos besoins éducatifs :**

- Impossibilité de dédoubler les classes pour constituer des groupes de travail en SVT et en technologie en 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ; en sciences-physiques en 3<sup>ème</sup>. Le nombre d'heures postes est insuffisant pour réaliser ces groupes.

La SVT et les sciences Physiques étant des sciences expérimentales, il nous paraît inapproprié de ne faire que des cours en classe entière. Pour ces classes, en l'état actuel de la DGH, il sera inenvisageable de faire certaines manipulations (travaux pratiques) car en classe entière les conditions de sécurité ne pourront être réunies. De plus les salles de SVT et de sciences physiques ne disposent pas de matériel suffisant pour faire travailler une classe entière en binôme. Auquel cas, il faudrait faire des trinômes ce qui ôte tout intérêt aux travaux pratiques.

L'enseignement en classe entière est impossible dans les salles de technologie du collège au regard de leur surface et des configurations secteur/réseau. Les programmes de technologie prévoient un fonctionnement en îlots ce qui sera impossible avec des groupes de plus de 20 élèves sans poser de problèmes de sécurité ni diminuer la qualité de l'enseignement.

De plus, en technologie, en SVT et en sciences-physiques, pour les niveaux concernés, les enseignants ne pourront pas observer, aider ni évaluer les élèves en train de travailler, de manipuler.

- Difficulté de mise en place de projets pédagogiques : par exemple le projet Français Plus, destiné aux élèves de 5<sup>ème</sup> en difficulté et volontaires, ne pourra se faire qu'en ayant recours à des personnels vacataires. Le nombre d'heures postes insuffisant ne permet pas aux enseignants en poste au collège d'assurer ce projet, pourtant essentiel pour le suivi et les progrès de nos élèves en difficulté. Le réaliser en HSA reviendrait à morceler le projet et amoindrir la qualité de l'enseignement.

- Plusieurs suppressions de postes d'enseignants au collège (technologie, lettres modernes...) et personnels enseignants en complément de service dans d'autres établissements, tant en ayant recours à des personnels vacataires payés en HS.
- Impossibilité de prévoir en heures postes le nombre de groupes suffisant en latin par rapport au nombre d'inscrits : un seul groupe en 3<sup>ème</sup> l'an prochain pour 40 élèves latinistes en 4<sup>ème</sup> cette année. De plus l'option grec ne pourra être assurée qu'en HSA et non en heures postes.
- Dotation de 2 heures trop faible pour l'AIPRT alors que l'évolution technologique de nos outils de travail est indéniable et nécessaire.

**En transformant des heures postes en HSA, l'institution ne fournit pas les moyens suffisants en personnel et précarise les moyens d'enseignement affectés à notre établissement. Nous revendiquons une dotation en heures postes nous permettant de faire face à la difficulté scolaire et d'offrir des conditions d'enseignement améliorées.**